



ANNEE DE LA MER 2025

LES ENGAGEMENTS DURABLES DE LA PECHE NORMANDE

*Un modèle artisanal et responsable
face aux défis environnementaux !*

Une réalisation



En partenariat avec :



Introduction



A l'occasion de l'année de la mer, les pêcheurs normands rappellent leurs engagements en faveur d'une pêche durable

Présents tous les jours sur l'eau, les pêcheurs normands vivent la mer au quotidien et sont de véritables sentinelles.

Conscients des enjeux qui les entourent, ils s'engagent individuellement et collectivement en faveur d'une pêche durable.

Les pêcheurs normands prennent en compte les enjeux environnementaux liés à leurs activités de pêche ainsi qu'à celles des autres activités maritimes.

Ils anticipent les évolutions environnementales et les attentes sociales, mais sont pour autant régulièrement pointés du doigt.

Ils sont pourtant bien souvent spectateurs, voire victimes, des enjeux environnementaux, climatiques, géopolitiques, commerciaux et industriels qui impactent la Manche et leurs activités.

Sommaire

01- Normandie, territoire de pêche	page 03
02- Gouvernance partagée	page 05
03- Science et collaboration	page 06
04- Pratiques durables	page 10
05- Engins de pêche et innovation	page 12
06- Biodiversité et Aires protégées	page 15
07- Pressions extérieures	page 17
08- Valorisation des produits	page 19
09- Appel au soutien	page 25
10- Abréviations, acronymes et liens utiles	page 27
11- Contacts	page 28

01 Normandie, territoire de pêche

La Manche, un écosystème côtier très favorable

La Normandie dispose d'un environnement maritime très favorable à la pêche :

- Un long littoral de plus de 600km de côtes,
- Une mer, la Manche, à l'interface entre la mer du Nord et l'Atlantique, peu profonde et qui offre une diversité de fonds marins (sableux, caillouteux, rochers),
- Des eaux tempérées, renouvelées en permanence par des courants de marées parmi les plus forts d'Europe,
- Des apports nutritionnels importants (matières organiques et sels minéraux) provenant des nombreux bassins versants qui débouchent sur son littoral et des célèbres pluies normandes,

La zone profite d'une forte productivité en lien avec un développement planctonique très important, à la base de toute la chaîne alimentaire de cet écosystème côtier,

De très nombreuses espèces profitent de ce milieu favorable ; en particulier les coquillages filtreurs, qui font la richesse des activités de la pêche régionale.

Une pêche polyvalente et artisanale

Les 500 bateaux de pêche normands et 250 pêcheurs à pied pratiquent plusieurs métiers, pour pêcher ces espèces selon leurs lieux de vie, leurs comportements et les saisonnalités :

- Il s'agit en moyenne de bateaux de moins de 12m, avec 3 hommes d'équipage, qui effectuent des marées courtes ($\leq 24h$) essentiellement côtières (≤ 12 milles)
- Moins de 5% des navires sont $\geq 18m$ et ont une activité de pêche au large.

La nature de l'environnement conduit à des activités de pêche en lien avec la nature et les fonds marins peu profonds :

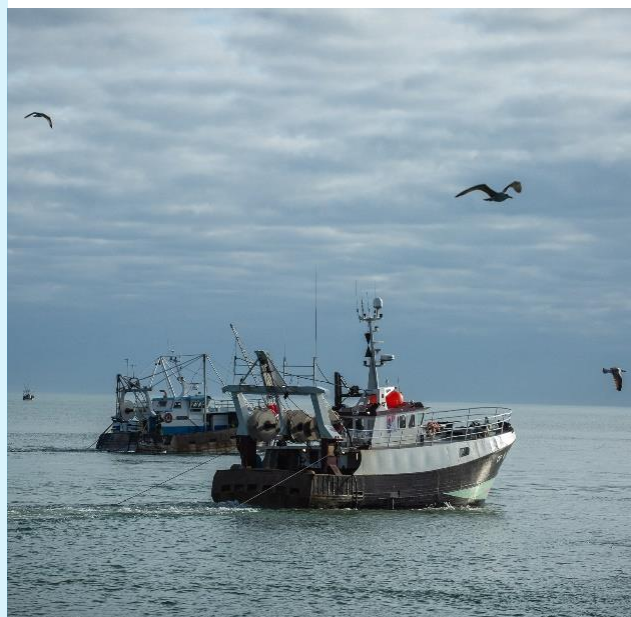
- Les dragues (coquillages) et chaluts (poissons de fond) sont prédominants : 60% des activités.
- Les casiers (crustacés / bulot / seiche) et filets (poissons plats) sont importants : 40% des activités.

En moyenne, chaque bateau met en œuvre 1,7 engins de pêche différents.

La polyvalence des flottilles et des activités, la richesse et la diversité des espèces en présence sont les principaux atouts de la pêche de Normandie.

2^{ème} région de pêche maritime française !

1^{ère} région pour les coquillages de pêche !



650 km de Côtes

31 ports et points de débarque

5 criées

500 bateaux actifs

95% $< 18m$

En moy. : 12m / 3 hommes à bord

60% arts trainants : chaluts, dragues

40% arts dormants : casiers, filets

+80 000 T / 190 000 k€

62% pêche côtière (≤ 12 milles)

35% mixte

3% pêche large (> 12 milles)

+ 80 espèces pêchées

Coquillages : 50%

Poissons : 40%

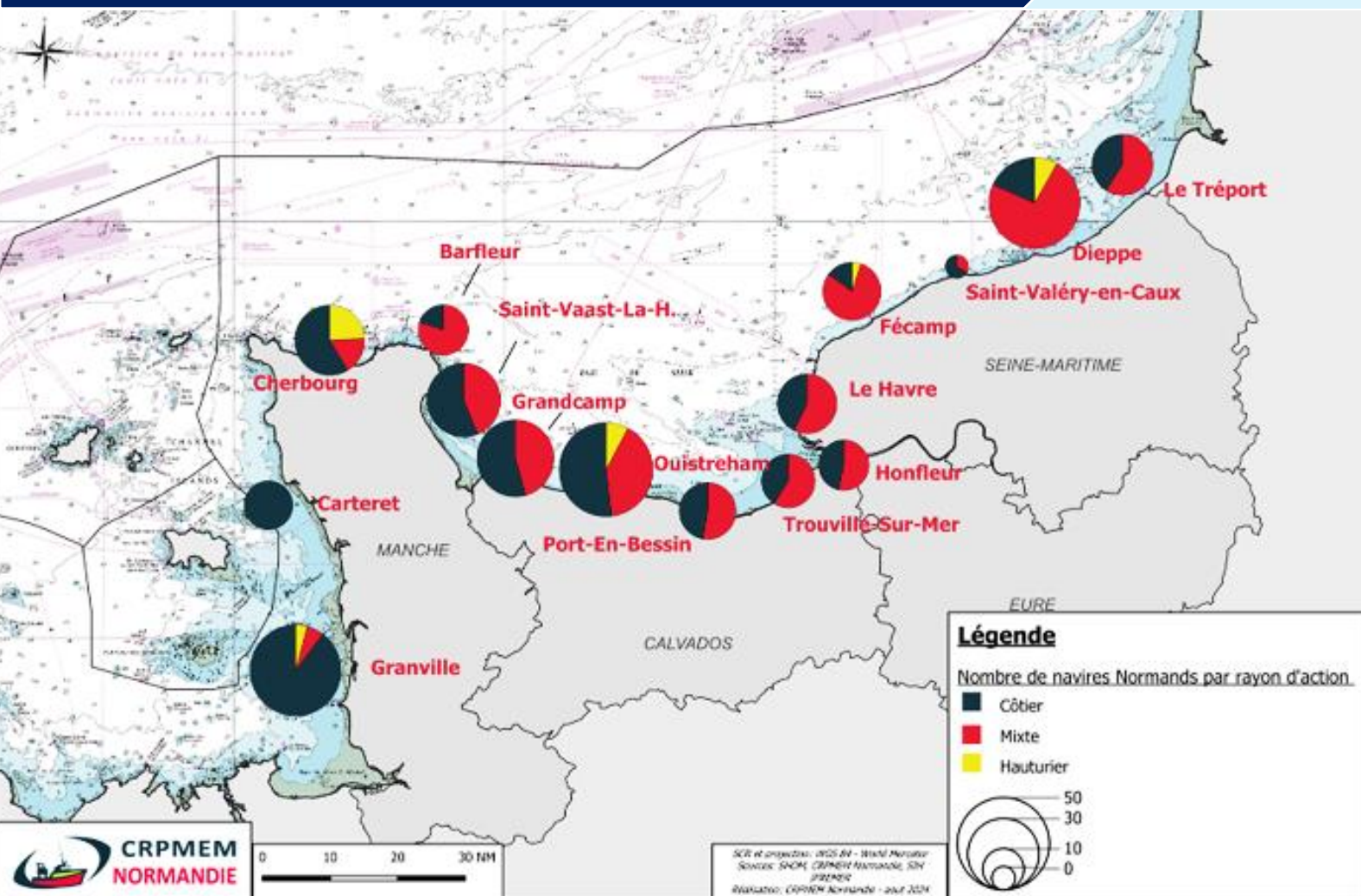
Céphalopodes : 5%

Crustacés : 5%

Source : Activité des navires de pêche Région
NORMANDIE 2023 © Ifremer, Août 2024



Principaux ports de pêche en Normandie



La filière pêche normande représente 3,6% de l'emploi normand !

Un atout pour l'économie et le tourisme

Répartis dans 31 ports et points de débarque, depuis Granville jusqu'au Tréport, les bateaux de pêche normands contribuent de manière importante au dynamisme économique de la région ; en matière :

- D'emploi maritime direct (1500 marins et 250 pêcheurs à pied)
- D'emploi maritime indirect (4 emplois à terre pour 1 emploi en mer)
- D'alimentation humaine et d'autonomie alimentaire en produits de la mer
- De paysage maritime et à d'attractivité touristique des ports et du littoral.

La mer, une responsabilité collective

Les pêcheurs normands ont une responsabilité importante et sont les premiers concernés par la santé de la mer. Ils s'engagent et sont vigilants à préserver :

- L'écosystème côtier typique de la Manche, dont ils dépendent et qui fait face à d'importants bouleversements : développement des activités, anthropisation, changements géopolitiques et climatiques, pollution...
- Leur activité économique, dans un contexte de déficit commercial important (75% d'import) et de concurrence internationale exacerbée !

02 Gouvernance partagée

Cogestion avec l'État et l'Union Européenne

Deux types de structures professionnelles ont la charge de la gestion des ressources halieutiques régionales :

- Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie**, ou CRPMEM
- Les **Organisations de Producteurs**, ou OPs

Le CRPMEM représente l'ensemble des pêcheurs actifs et a en charge la gestion des ressources régionales. Il s'agit des espèces côtières (coquillages, crustacés et céphalopodes), qui ne font pas l'objet de quotas de pêche fixés par l'Union Européenne (UE). Par délégation du ministère et sous la supervision de la DIRM-MEMN, le CRPMEM dispose de la compétence pour encadrer ces ressources, via la parution d'arrêtés préfectoraux. Le CRPMEM a aussi pour mission d'assurer la cohabitation entre métiers et de représenter et défendre les intérêts des pêcheurs professionnels.

Reconnues par l'Union Européenne, les OPs de Normandie (OPN, FROM Nord) ont en charge la mise en marché des produits et la gestion des quotas de pêche qui sont alloués à leurs adhérents, pour les espèces dites communautaires ; à savoir principalement des poissons, dont les stocks sont partagés avec d'autres pays européens ou hors UE.

Exemples concrets

- Le CRPMEM de Normandie adopte des mesures de gestion pour de nombreuses espèces : coquille Saint-Jacques, bulot, moule, praire, amande, huitres, coque, palourde, homard, tourteau, araignée, seiche...

Cet encadrement englobe des mesures techniques (maillages des engins de pêche et limitation de capture) et des mesures spécifiques (zones, périodes et durée de pêche).

- Les OPs définissent des plans de pêche annuels, mensuels, hebdomadaires, voire à la marée, pour répartir au mieux tout au long de l'année les débarques des poissons sous quotas : sole, maquereau, hareng, merlan, raies, églefin, plie, baudroie, lieu jaune...



03 Science et collaboration

Collaboration avec les scientifiques pour l'évaluation des ressources

Les pêcheurs et leurs structures professionnelles (CRPMEM et OPs) collaborent activement à l'évaluation des ressources, seul moyen de connaître précisément l'état des stocks et de déterminer les conditions d'une exploitation durable.

Pour les espèces communautaires, les données déclaratives de captures des bateaux (logbooks ou fiches de pêche) alimentent les suivis scientifiques planifiés à l'échelle européenne et réalisés par les instituts chargés d'évaluer les ressources halieutiques, tel que l'Ifremer en France. Ces données sont complétées par des campagnes de pêche scientifique (CGFS, ITBS...), des observations à bord des bateaux de pêche (OBSMER) et de suivis des débarques et des tailles dans les criées. Ces données et celles des autres Etats conduisent le CIEM à

émettre un avis sur l'évolution des stocks et à faire des recommandations de capture. L'UE fixe ensuite les quotas annuels de pêche en fonction de ces recommandations et des négociations avec les pays membres et hors UE.

Pour les espèces régionales, ou qui ne sont pas soumis aux TACs et quotas européens, le CRPMEM, les OPs et France Filière Pêche (FFP) peuvent financer et réaliser des campagnes d'évaluation de la ressource, en collaboration avec les scientifiques des instituts et centres techniques régionaux.

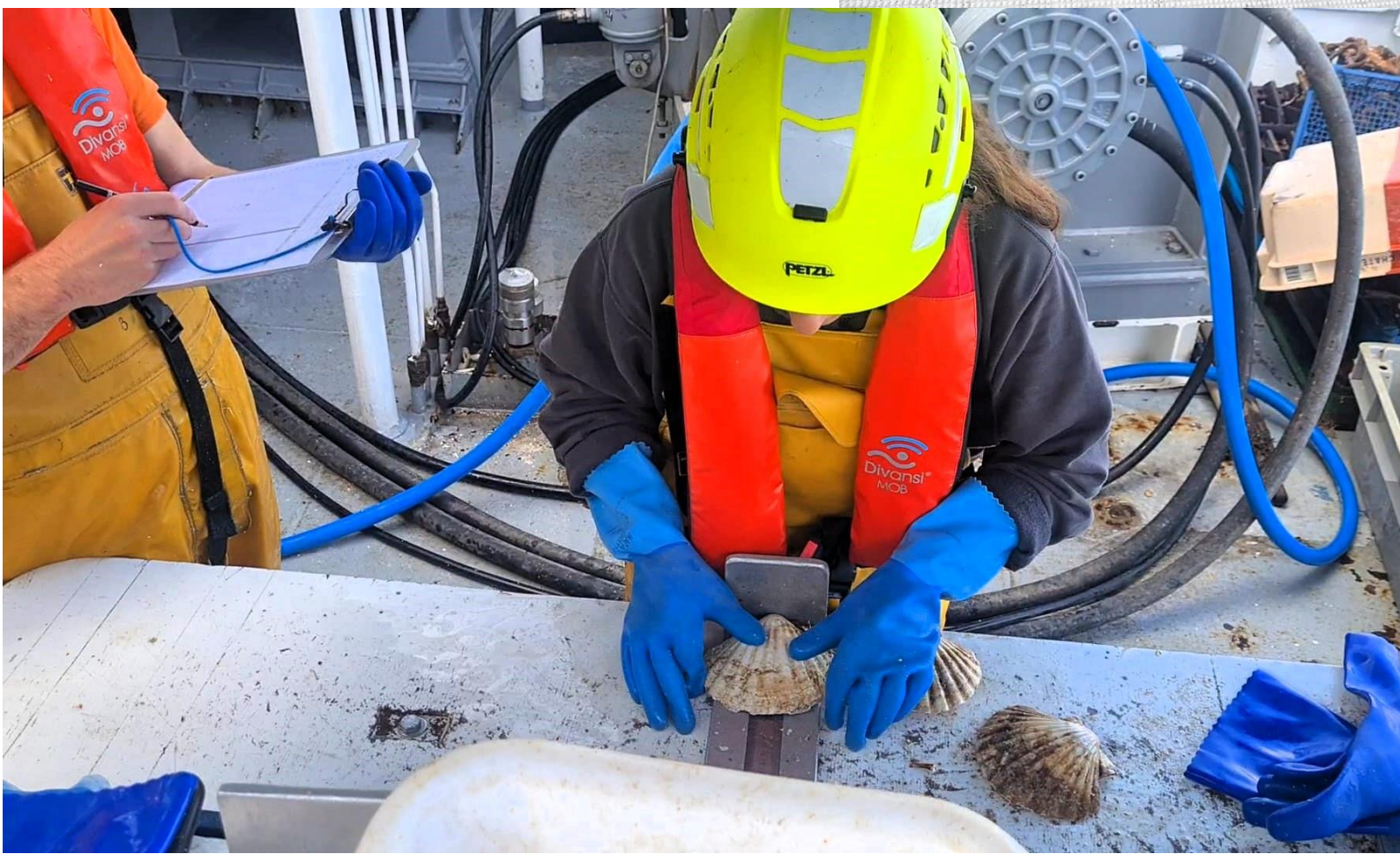
A ce titre, la Normandie jouit d'un tissu de scientifiques et de chercheurs reconnus dans le domaine des pêches et de l'environnement marin : Ifremer Port en Bessin, Université de Caen, SMEL de Blainville-sur-Mer.

Exemples concrets de collaborations scientifiques / pêcheurs

- Le CRPMEM de Normandie finance ou réalise des campagnes d'évaluation des stocks pour : bar, coquille, bulot, moule, araignées...
- La **campagne COMOR** pour la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine est réalisée chaque année par l'Ifremer depuis 1976 !
- Le CRPMEM et l'OPN collaborent depuis de nombreuses années avec l'Université de Caen, pour mieux connaître la biologie des céphalopodes (seiche et calamar) et mieux gérer ces espèces à cycles de vie très courts.
- Le SMEL réalise des campagnes d'évaluation de stocks pour le bulot, le homard et la coquille Saint-Jacques sur la côte Ouest du Cotentin depuis plus de 15 ans. Il suit également l'ensemencement de coquilles en Baie de Granville.
- En partenariat avec l'Ifremer, l'Université de Caen, le SMEL et le CRPMEM Normandie, le CRPMEM Hauts-de-France a piloté le **projet MECANOR**, financé par le FEAMPA et FFP. Il a permis d'améliorer les connaissances sur les filières du casiers (à bulots et gros crustacés) en Manche Est.



- L'OPN a engagé en 2024 avec l'appui de l'Ifremer le **projet SPOCC**, pour évaluer le stock de dorade grise, une espèce importante pour la pêche locale, qui ne faisait jusqu'ici l'objet d'aucune évaluation scientifique, à défaut de ne pas être un poisson d'importance à l'échelle européenne.
- Le FROM Nord a porté, en partenariat avec l'Ifremer, le **projet SUMARIS** sur les raies dont l'objectif était de proposer une gestion durable et transfrontalière des stocks de raies en Manche et mer du Nord. Les données recueillies dans ce cadre de ce programme INTERREG ont permis accroître les connaissances sur les survies des raies et d'améliorer la gestion par TAC de ces espèces
- Le FROM Nord est partenaire du **projet C3PO** porté par IFREMER et financé par FFP, qui vise à comprendre les trajectoires futures de la sardine et du hareng dans la Manche et le sud de la mer du Nord en relation avec le changement global
- Le FROM Nord a mené plusieurs campagnes d'échantillonnage de la sardine de Baie de Seine en vue de la réouverture de la pêche en avril, mai et juin.
- Le CRPME de Normandie, associé à son homologue breton et le Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie ont lancé le **projet SPIDER**, avec l'appui du SMEL et de l'Ifremer, pour mieux comprendre les évolutions du cycle biologique de l'araignée et de développer des méthodes de lutte contre la prédation sur les bouchots.

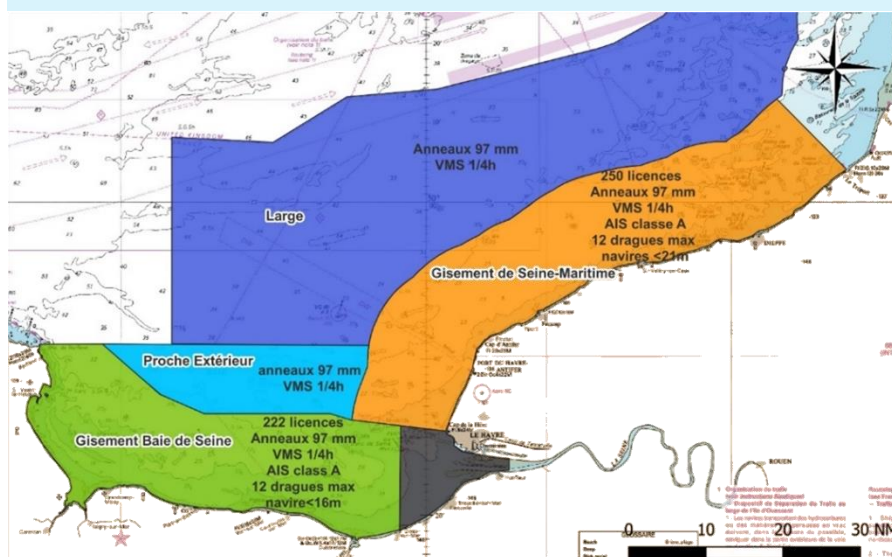


Construction collective des règles de gestion

Les règles de gestion des ressources régionales font l'objet d'une concertation, qui associe les pêcheurs et leurs élus dans les instances professionnelles (CRPMEM, OPs, CNPMEM) et les représentants de l'Etat (DIRM-MEMN, Préfecture).

Les pêcheurs normands fixent eux-mêmes ces règles, pour les espèces dont le CRPMEM est compétent, en prenant en compte :

- Les évaluations de stocks des scientifiques, pour faire coïncider les pratiques de pêche aux capacités des ressources exploitées
- Les tendances des marchés, pour rechercher une bonne valorisation des produits et une bonne rentabilité des entreprises
- Les aspects socio-économiques en lien avec la volonté de préserver le modèle artisanal de la pêche normande



Gisements de coquille Saint-Jacques en Manche-Est

Exemples concrets

La Coquille Saint-Jacques en Manche-Est

- Les pêcheurs disposent d'évaluations de la ressource pour la Bande Côtière Seine-Maritime, la Baie de Seine (≤ 12 milles) et son Proche Extérieur (>12 milles)
- Le CRPMEM anime 2 Commissions Régionales Coquilles pour définir des mesures techniques (taille des anneaux, nombre de drague), des modalités d'exploitation (détermination de zones de jachères, nombre de marées), les périodes de pêche en Baie de Seine et bande côtière
- Le CNPMEM anime 1 Commission Interrégionale pour définir les périodes de pêche au large de ces deux zones, incluant le Proche Extérieur Baie de Seine
- Animé par Normandie Fraicheur Mer, un Groupe de Travail coquille Saint-Jacques Manche-Est, associant les 3 pêcheurs coprésidents des Commissions Régionales, des élus du CRPMEM et du CDPMEM 14, les OPs, les criées et les acheteurs définit le plan de pêche (jours et horaires).



Contrôles et respect des règles

Les pêcheurs normands mettent en place des moyens humains et financiers pour assurer des contrôles ou renforcer ceux réalisés par les services de l'Etat.

L'administration, le CRPME de Normandie et les OPs disposent de moyens de sanctions de plus en plus efficaces.

Exemples concrets

- Le CRPME de Normandie dispose de gardes jurés pour le contrôle des gisements de coque en pêche à pied et affrète un avion, mis à disposition des ULAM pour le contrôle du gisement de coquille Saint-Jacques de la Baie de Seine.
- Les OPs peuvent émettre des sanctions financières ou des restrictions de pêche aux adhérents qui ne respectent pas les plans de pêche qu'elles ont définis, voire les exclure.
- La DIRM-MEMN a mis en œuvre l'ensemble des dispositions des règlements « contrôle » européen via l'attribution de points à la fois sur les navires et sur les capitaines. Les sanctions administratives donnent lieu à l'attribution de points sur les permis des bateaux, qui peuvent les conduire à des conséquences lourdes : amendes financières, arrêt temporaire d'activités, retrait de permis d'exploitation.
- Le CRPME de Normandie peut se porter partie civile envers un ressortissant et affiche les sanctions administratives des navires en infraction.
- Le CRPME teste actuellement un dispositif innovant fixé sur les dragues de pêche pour assurer une surveillance en temps réel et le contrôle du respect des durées de pêche à la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine.



04 Pratiques durables

Respect des périodes biologiques

Les pêcheurs normands appliquent des périodes de fermeture de pêche, en lien avec :

- la reproduction des espèces,
- la qualité des produits,

En application de la réglementation de l'Union européenne ou en allant au-delà de celle-ci.

Exemples concrets

- Fermeture hivernale pour le Bar en Manche : février à mars.
- Fermeture hivernale pour le Bulot en Manche-Ouest : 4 sem. en janv.
- Fermeture estivale pour la Coquille : du 16 mai au 30 sept.
- Ouverture estivale pour la Moule, si l'indice de chair est suffisant (>23%).
- Fermeture estivale de la pêche de la praire du 1er mai à mi-septembre.
- Jachère annuelle en Baie de Seine pour la protection des zones les plus riches en juvéniles de coquille Saint-Jacques.



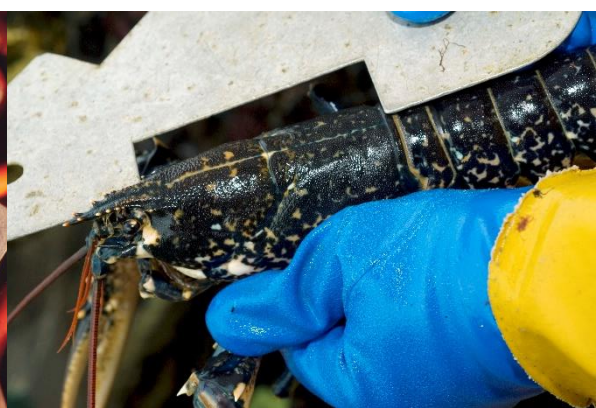
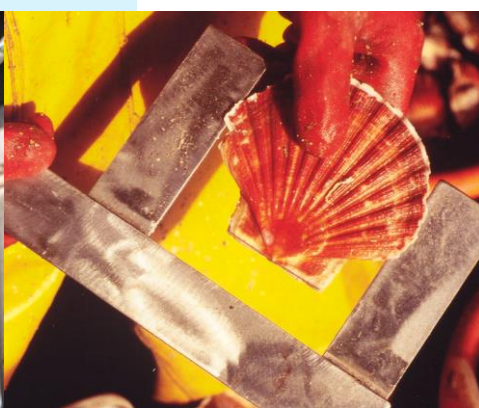
Tailles des captures

Les pêcheurs normands appliquent des tailles de captures ou commerciales plus élevées que celles fixées par l'UE, pour tenir compte :

- des tailles biologiques des espèces,
- ou de spécificités régionales.

Exemples concrets

- L'OPN a fixé des tailles ou poids supérieures pour quelques espèces : 23cm pour la dorade grise, 1kg pour les raies.
- Le CRPMEM a augmenté en 2024 de 10,2cm à 10,5cm la taille de capture des coquilles en Manche-Ouest.
- La taille de capture de la sole commune en Manche-Est a été augmentée à 25 cm pour les pêcheurs français, à leur demande.
- Le CRPMEM et les OPs sont à l'origine d'une demande au CNPMEM et à l'UE, en cours d'étude, pour mettre en vigueur une taille minimale pour le rouget-barbet (17cm).



Limitation des captures

Pour les espèces non soumises à TAC et quotas, les pêcheurs normands appliquent des quantités maximales de pêche par bateau et définissent un nombre de marées hebdomadaires, en fonction :

- des espèces,
- des zones de pêche,
- de l'état des ressources
- et du marché.

Exemples concrets

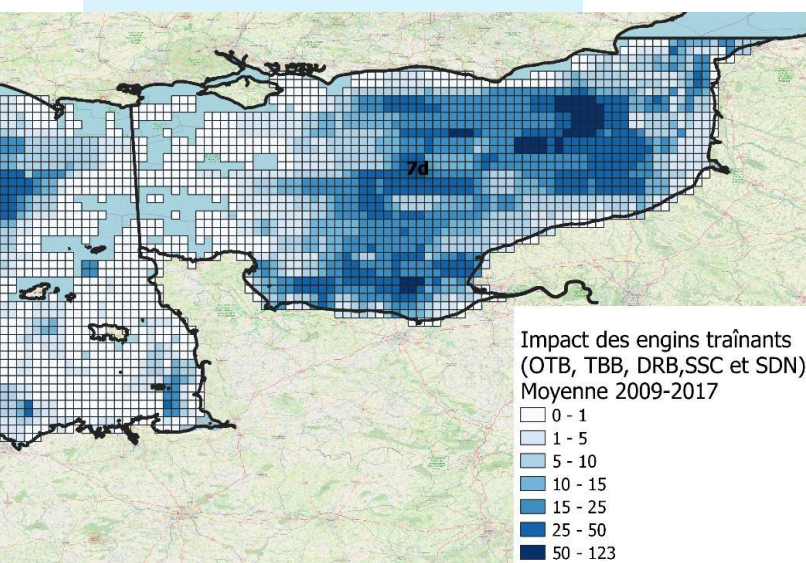
- Bulot en Manche-Ouest : Limitation à 210kg par homme embarqué et par marée dans la limite de 630kg par navire.
- Coquille Saint-Jacques : Modulation du nombre de marées à l'année suivant les résultats COMOR et du nombre de débarquements hebdomadaires selon l'état du marché 2024 : fermeture 1 semaine en janvier
- Le FROM Nord et l'OPN fixent des limitations de captures sur les espèces suivantes : raies, merlan, chinchard, maquereau



05 Engins de pêche et innovation

Impact des engins

Les pêcheurs normands cherchent à identifier l'impact des engins de pêche et veillent à les adapter aux conditions de l'environnement marin spécifique de la Manche.



Limitation des engins dormants

L'usage des casiers et des filets est assez important en Normandie.

Ces arts dormants représentent 40% des activités de la pêche normande.

Ils impactent très peu les fonds marins et limitent les interactions avec les autres espèces, y compris en cas de perte d'engins.

L'usage des casiers est toutefois limité à certaines zones et très réglementé en caractéristiques et en nombres.

Les pertes d'engins font l'objet d'une obligation de déclaration.

Exemples concrets

- Le CRPMEM et les OPs ont financé en 2021 le **projet IPREM**.

Conduite par l'Ifremer et l'Université de Caen, cette étude assez inédite, a permis de caractériser l'impact des engins trainants en croisant un indicateur de vulnérabilité des milieux et un indicateur d'impact, en fonction de l'engin et l'intensité de son usage.

Or, la Manche est une mer mégatidale, c'est à dire qu'elle enregistre parmi les plus grandes marées au monde et que ses fonds sont naturellement remués de façon importante.

L'étude enseigne que les milieux, naturellement plus meubles et plus remués, sont les plus propices à la vie et qu'il est difficile de démêler l'impact de ces conditions naturelles et de la pêche.

- Le CRPMEM projette aujourd'hui un nouveau **projet EXPLOREM**, qui a pour ambition de mesurer l'impact direct in situ de dragues à coquille, sur une zone actuellement non pêchée, et d'y vérifier la résilience du fond.

Exemples concrets

- Le bulot est pêché à l'aide de casiers en forme de cloches lestées. L'ouverture principale limite les captures aux gastéropodes (bulot et nasse) et aux petits crustacés (Bernard l'Hermite) attirés par un appât. Les nasses, les petits crustacés et les bulots juvéniles, s'échappent par des petits trous dès la remontée des casiers ou retournent indemnes à l'eau lorsqu'ils sont triés à bord, via une grille de tri avec des écartements de 22 mm imposés pour assurer une sélectivité.
- Le homard est pêché avec des casiers à mailles de filets, munis de trappes d'échappement qui laissent passer les petits crustacés. Pour limiter les captures et éviter la pêche fantôme des casiers perdus, les casiers à parloir (chambre anti-retour) sont interdits dans les secteurs sensibles de la Baie de Granville. Des bagues numérotées sont disposées sur les casiers pour contingenter leur nombre.
- Cinq cantonnements à crustacés sont définis en Baie de Granville, où aucun casier n'est toléré. Ils font l'objet d'un suivi du SMEL et de l'Ifremer qui permet d'identifier les différences avec les zones adjacentes : homards moins nombreux, moins de juvéniles, plus de gros individus très territoriaux.

Limitation de l'impact des engins trainants sur les habitats

L'usage des engins de pêche trainants (chalut, drague et senne) représente 60% des activités de la pêche normande. Majoritaires dans le paysage économique normand, ces engins de pêche font également l'objet d'un encadrement important.

Sauf exception, les chaluts et sennes sont interdits dans la bande des 3 milles nautiques du littoral, pour préserver l'estran et les petits fonds marins, plus riches en algues, en flore marine et en juvéniles (frayères).

Leurs caractéristiques (maillage...) et leur usage sont aussi limités, voire interdits, dans les zones Natura 2000 et les Aires Marines Protégées (cf. partie 6).

Expérimentation d'engins plus sélectifs ou moins impactant

Les pêcheurs normands expérimentent et adoptent des pratiques et des engins de pêche plus sélectifs ou moins impactant pour le milieu marin ou l'environnement, permettant notamment de limiter ou d'éviter les captures de juvéniles ou d'espèces accessoires.

Exemples concrets

- L'usage des engins de fond est interdit dans les zones de nourriceries : Baie des Veys et Estuaire de Seine.
- L'usage du chalut de fond ou pélagique en bœuf est interdit en Baie de Seine
- Pour la coquille comme pour la praire ou l'amande, les dimensions des dragues, et l'écartement des mailles ou des anneaux sont réglementés. Leur nombre est aussi limité.



Exemples concrets

- Agrandissement du diamètre des anneaux de dragues à coquille Saint-Jacques de 85 à 92mm en 2005, puis à 97mm en 2021, à la suite de la réalisation de tests de sélectivité (**projet SELEDRA**), financés par FFP et pour lequel le CRPMEM de Normandie a bénéficié d'un appui Ifremer
- Usage de chaluts à mailles carrées ou de dispositifs sélectifs pour réduire les captures de petits individus (espèces non ciblées ou juvéniles) : Le chalut Devismes¹, du nom d'un pêcheur qui en est à l'origine, permet de pêcher les crevettes tout en écartant les juvéniles de poissons plats.
- Expérimentation de l'usage de lumière à des fins d'augmentation de la sélectivité des chaluts (**programme SELUX**) et des casiers (**programme POLUX**) par le FROM Nord.
- Porté par le CNPMEM en partenariat avec l'Ifremer et l'IMP et financé par FFP, le **projet JUMPER** a permis le développement de nouveaux panneaux de chaluts hydrodynamiques allégés, réduisant la traînée sur le fond et la consommation de carburant.
- Menée par le Parc naturel marin des estuaires picards en partenariat avec le FROM Nord et financé par FFP, le **projet TEFIBIO** expérimente des filets biodégradables.

Expérimentation sur la valorisation des engins de pêche en fin de vie

Depuis plusieurs années le territoire normand est riche d'initiatives relatives à la collecte et à l'étude de solutions de recyclage des engins de pêche usagés (EPU).

Le contexte réglementaire récent avec la loi AGECE impulse cette dynamique.

Exemples concrets

- **Projet VALNET** porté par AQUIMER avec l'appui du SMEL, de BUILDERS, de l'Ecole de Management de Normandie et de la Coopération Maritime : Expérimentation et pré-essais industriels sur le broyage des filets de chaluts et cordages usagés pour les intégrer dans un composite cimentaire à faible impact environnemental.
- **Projet FIRENOR** porté par le SMEL avec l'appui de la Coopération Maritime et de la Fédération des structures de l'insertion : Expérimentation sur la faisabilité d'une filière de collecte et de démontage des engins de pêche usagés dans trois ports de pêche pilotes normands en vue d'un recyclage.



06 Biodiversité et Aires protégées

Aires marines protégées et pêche durable

Les pêcheurs normands sont directement associés à la gestion des aires marines protégées (AMP) en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Pour les sites Natura 2000 en mer, une analyse de risque spécifique est réalisée à l'aide de la matrice développée par l'IFREMER. Cette méthode croise les informations sur les activités de pêche avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire identifiées.

À l'issue de cette analyse, un niveau de risque est déterminé. En fonction de ce risque, des mesures de gestion sont ensuite discutées entre les services de l'État et les représentants du secteur de la pêche.

Dans les aires marines protégées (AMP), les mesures de gestion liées à la pêche sont généralement définies en concertation avec les professionnels du secteur. Elles sont établies en fonction des résultats d'analyses de risques évaluant les impacts potentiels des activités de pêche sur les objectifs de conservation du site.

En fonction de la nature des zones concernées et de leur niveau de sensibilité, notamment aux engins trainants, les activités de pêche peuvent coexister, ou être limitées à certains secteurs ; voire être totalement interdites, dans le cas général des réserves naturelles.

Exemples concrets de collaborations pêcheurs / gestionnaires AMP

- Le CRPME de Normandie est coopérateur associé pour 9 sites Natura 2000. Il y agit comme un partenaire essentiel dans la gestion des sites, en essayant de concilier le maintien des activités de pêche et les objectifs de conservation identifiés.
- Le site Natura 2000 de la Baie de Seine occidentale a été labellisé « Liste verte » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en décembre 2022, devenant ainsi le premier site Natura 2000 en mer français à recevoir cette distinction. Cette labellisation reconnaît la qualité de la gestion et la gouvernance exemplaire du site, rendue possible grâce à une cogestion entre l'OFB et le CRPME de Normandie. Ce partenariat favorise une appropriation locale des enjeux et une mise en œuvre efficace des mesures de gestion. Cette reconnaissance internationale met en lumière la nécessité de concilier la préservation de la biodiversité marine avec les activités humaines, en particulier la pêche. Elle encourage une évolution des pratiques de pêche, compatibles avec les objectifs de conservation du site.
- Peu impactante, la pêche à pied est autorisée dans la réserve naturelle de Beauguillot.
- Le CRPME de Normandie et le FROM Nord siègent au sein du Parc naturel marin des Estuaires Picards.
- L'AMP de la Baie de Seine occidentale, située autour des îles Saint-Marcouf, interdit toute activité de pêche et de navigation à proximité directe de l'île principale, reconnu comme un site majeur de nidification des oiseaux marins. L'utilisation d'engins trainants y est strictement interdite sur l'ensemble des zones rocheuses entourant les îles, afin de préserver les habitats sensibles. En revanche, cette pratique reste autorisée sur les zones sableuses plus éloignées. L'usage de la drague est autorisé sur des zones identifiées comme moins sensibles du site, ce qui permet aux professionnels d'exploiter notamment la coquille Saint-Jacques).



Captures accidentelles

Les eaux de la Manche et du littoral normand sont propices à la présence d'espèces protégées : oiseaux, cétacés (dauphins) et autres mammifères marins (phoques).

Les pêcheurs normands les côtoient au quotidien, sans que cela ne conduise à des captures préjudiciables à ces espèces.

Les cétacés et mammifères marins voient même ici leur population s'accroître.

Les pêcheurs rencontrent aussi d'autres espèces dîtes sensibles, certaines étant déjà protégées et d'autres non, pour lesquelles ils mettent en place des mesures d'évitement.

Exemples concrets

- Le Groupement Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC) suit depuis 1997 et recense la plus forte concentration de grands dauphins dans les eaux normandes. Il ne constate pas d'interactions négatives sur cette population qui semble plutôt s'accroître et se déplacer de la Baie de Granville vers la Baie de Seine, apparemment du fait de changements environnementaux.
- Le CRPMEM de Normandie et le GECC ont établi un partenariat depuis 1999, qui permet aux pêcheurs de déclarer volontairement leurs observations de mammifères marins en mer. Ce partenariat fait l'objet d'une relance via la création de la base de données Obsenmer du GECC. Un partenariat similaire est en cours de montage avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour recenser les espèces d'oiseaux.
- Dans la zone Natura 2000 « Baie des Veys » le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a constaté en 2023 et 2024 la présence de 2 populations de phoque (gris et veau marin) d'un peu plus de 250 individus au total avec une soixantaine de couples mère-petit, ce qui témoigne d'une bonne dynamique de reproduction.
- L'OPN et le FROM Nord ont émis des recommandations de non-pêche pour éviter les captures ou remettre à l'eau 8 espèces de raies et de requins reconnues comme très sensibles, mais qui ne font pas l'objet d'une interdiction, dont : Peau bleue, Pocheteaux et Renard de mer.



07 Pressions extérieures

Autres activités marines

Les pêcheurs normands constatent et sont soumis à une croissance importante des activités industrielles maritimes en Manche : extension portuaire, extraction de granulats, câblages électriques ou informatiques, ... et depuis quelques années, éolien en mer !

Ils dénoncent régulièrement ces évolutions, qui conduisent à :

- Une emprise spatiale de plus en plus forte des activités industrielles en mer
- Une dégradation du milieu marin : emprise sur les frayères, pollution sonore et vibratoire en phase de travaux...
- Des conséquences environnementales cumulées peu ou très mal évaluées, non sans effet sur la durabilité des ressources !

Ils ont bien souvent peu de prises pour les éviter et voient se réduire de manière importante l'accès aux zones de pêche.

A cela s'ajoutent les enjeux géopolitiques (Brexit) et environnementaux (AMP) qui diminuent aussi les

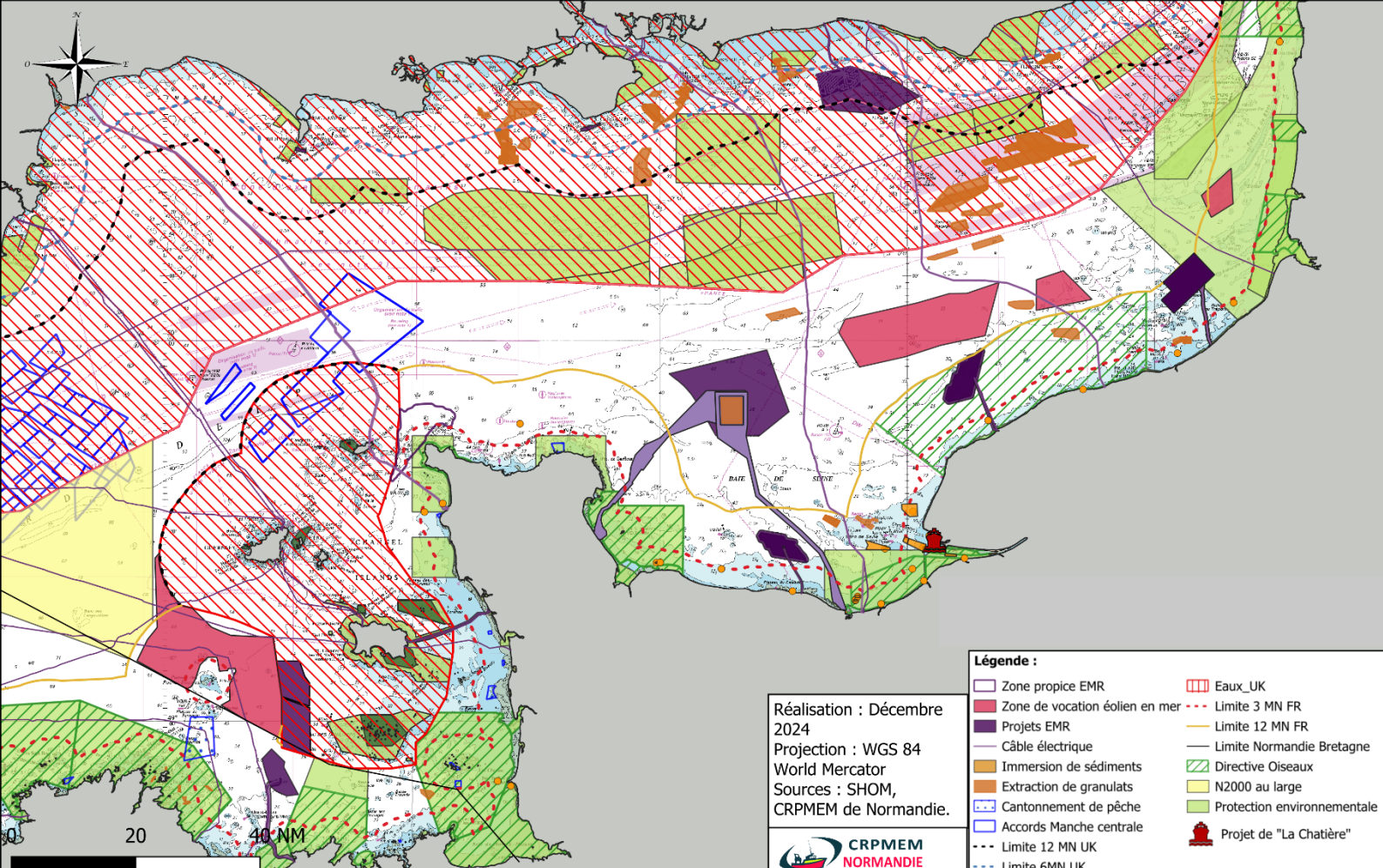
environnementaux (AMP) qui diminuent aussi les capacités de pêche des flottilles riveraines, ainsi que des enjeux de partage des ressources dans un espace Manche relativement ouvert aux flottilles de pêche étrangères ; car plus de 80% des espèces locales ne sont pas soumises à une gestion par quotas.

La Manche est devenue une zone de report de pêche où tentent de cohabiter des flottilles de pavillons divers, pratiquant tous types de métiers, ayant des emprises spatiales et un effort de pêche différents, engendrant régulièrement des tensions, exacerbées par la réduction progressive des accès aux zones de pêche et l'interventionnisme parfois forcené de la sphère publique et d'ONGs.

Isolés, fragilisés et même culpabilisés, les pêcheurs normands sont pourtant le plus souvent les victimes collatérales de lobbies économiques bien plus forts et des conséquences environnementales de l'ensemble des activités humaines, dont ils n'ont pas la maîtrise : dégradation de l'environnement, pollution et changement climatique.

Exemples concrets

- Pour le projet d'emprise sur les zones de nourricerie du port du Havre, dit « la chatière », l'Etat a autorisé celui ayant le plus fort impact environnemental sur les ressources (sole, bar, crevette grise, plie...); malgré les recours et démarches juridiques engagées par le CRPMEM de Normandie.
- La Manche est le théâtre d'un déploiement démesuré de parcs éoliens : En Normandie, 5 parcs éoliens sont déjà en projet ou en exploitation, représentant 3.5 GW. L'Etat a validé deux nouvelles méga zones de développement Fécamp Grand Large et Roches Douvres représentant 6 GW complémentaires. Cette nouvelle planification a été validée sans aucun retour d'expériences in situ des premiers projets.
- Des AMP ont été créés côté anglais pour compenser l'impact environnemental de l'installation de parcs éoliens. La pêche y est totalement ou partiellement interdite, selon les engins. Positionnées le long de la médiane anglaise, ces AMP ont une dimension plus géopolitique (BREXIT) qu'environnementale. Finalement, c'est la pêche qui se voit de plus en plus à compenser les impacts des parcs éoliens en mer.
- La Manche voit une présence accrue de flottilles étrangères surdimensionnées (plus de 25 mètres et également super-pélagiques de plus de 80 mètres) qui y reportent leurs activités pouvant anéantir les efforts de gestion des riverains.



Usages industriels et zones de protection en Manche



Réchauffement climatique

Les pêcheurs normands ressentent dans leur quotidien, aujourd'hui plus encore que le reste, les conséquences du dérèglement climatique, ce qui les inquiètent le plus pour l'avenir.

A l'interface entre les eaux tempérées de l'Atlantique et froides de la Mer du Nord, la Manche est particulièrement sensible aux effets du réchauffement climatique. L'évolution de la température de l'eau est à l'origine de la remontée vers le nord d'espèces, conduisant à des bouleversements constatés depuis déjà longtemps, mais qui s'intensifient et s'accroissent depuis quelques années.

L'arrivée de nouvelles espèces peut offrir de nouvelles opportunités de pêche ou de polyvalence des navires, compensant pour partie la disparition d'autres ; mais également constituer un risque majeur pour les pêcheries phares normandes.

Ces changements s'avèrent toutefois délicats, car ils interviennent de manière très rapide et remettent en question les capacités d'adaptation des flottilles et de la filière commerciale. Sans compter que les modalités de gestion et d'accès à la ressource, qui reposent sur des principes de stabilité et un temps long ne sont pas très adaptées à cela.

Exemples concrets

- Pêchés en Manche depuis le moyen-âge, le cabillaud y est devenu très rare, les températures d'eau étant plus chaudes et moins propices. De la même façon, le hareng a retardé sa migration sur les côtes de Seine-Maritime, où il ne fait plus qu'un passage furtif l'hiver.
- Les captures de bulots, 2ème espèce de la pêche normande ont été divisées par deux depuis 2019. Espèce d'eau froide, le SMEL avait montré dès 2017 (projet BESTCLIM) qu'une hausse de 1°C conduirait à une réduction de sa capacité de reproduction. On constate déjà une hausse de température de 1,5°C sur les 20 dernières années...
- Le SMEL collabore au projet CCLIMB'UP, porté par le CRPMEM de Normandie avec l'appui de l'Ifremer et de l'Université de Caen, pour mesurer les effets du changement climatique sur les stocks de bulot en Manche et les conséquences pour les flottilles normandes qui en dépendent.
- Les araignées de mer se sont massivement développées en Normandie depuis 2022. Cela pose beaucoup de questions quant à leurs interactions avec les autres espèces : prédation sur les moules de bouchot (avec des impacts économiques énormes), prédation et concurrence avec d'autres espèces halieutiques (bulot, homard). Des études sont en cours sur le sujet.
- Le thon rouge a fait son grand retour en Manche depuis quelques années, à la suite d'une nette amélioration de son stock. Les pêcheurs normands n'ont malheureusement pas les antériorités nécessaires pour qu'il leur soit attribué en quantités suffisantes les autorisations de pêche et les bagues devenues obligatoires pour leur mise en marché.
- La daurade royale depuis quelques années et le poulpe depuis quelques mois sont apparus dans les criées normandes. Leur haute valeur marchande est une aubaine économique pour les navires qui les capturent. Mais leur présence pourrait dans son ensemble être finalement plutôt défavorable à la profession et aux coquillages dont ils se nourrissent : moule, coquille Saint-Jacques, praire, palourde, coque...



08 Valorisation des produits

Equilibre socio-économique de la pêche normande

Les pêcheurs sont engagés pour assurer la durabilité des ressources et la préservation de l'environnement marin : « *pour ne pas couper la branche sur laquelle ils sont assis !* »

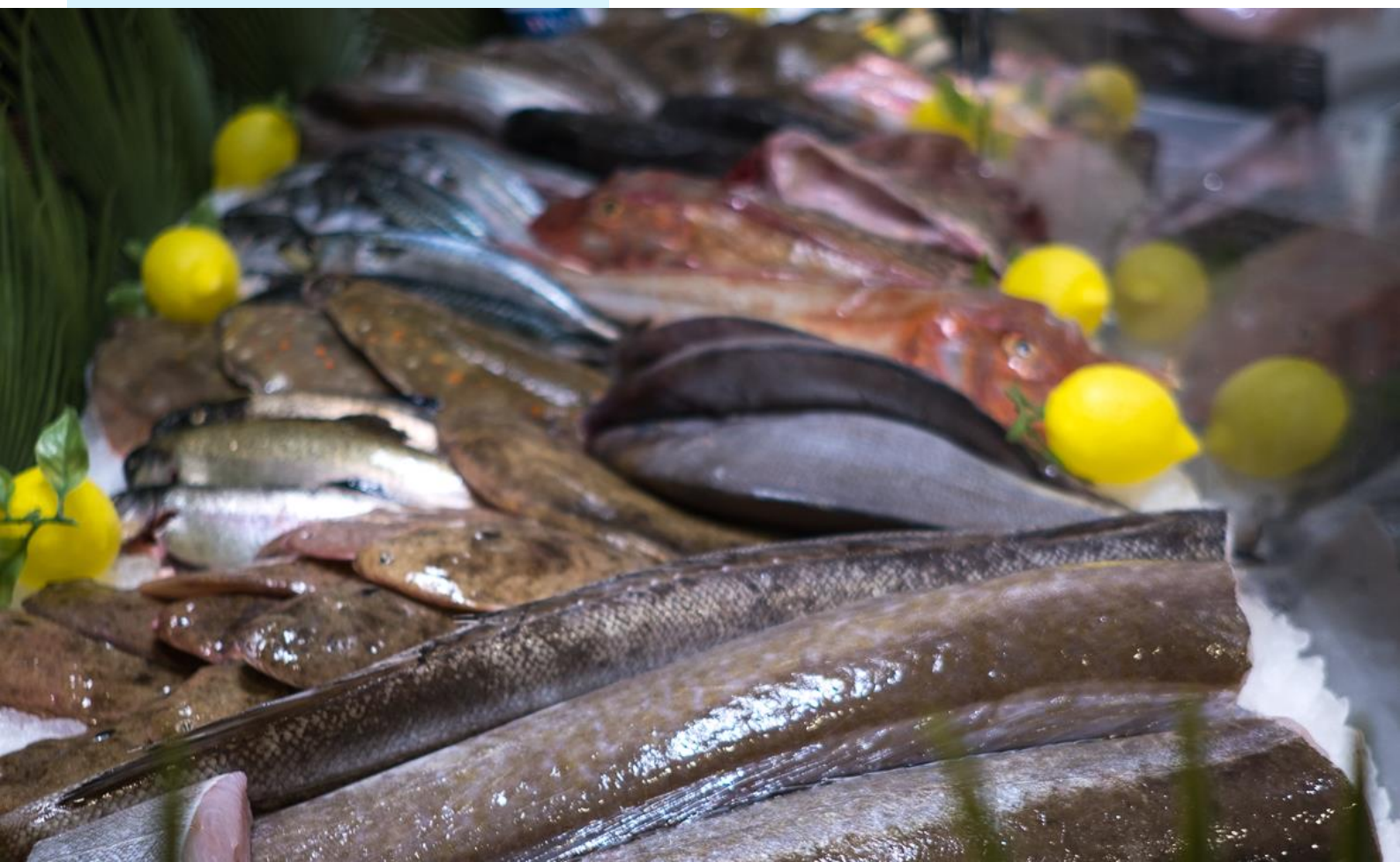
La pérennité de leurs activités passe aussi par la préservation de la rentabilité des entreprises et du modèle socio-économique artisanal qu'ils défendent.

Dans un contexte de préservation des ressources, de limitation des captures et de déficit du marché français, la pêche normande est soumise à une concurrence internationale de plus en plus forte en produits de la mer importés :

- 1ère denrée alimentaire des échanges internationaux !
- 75% de produits d'importation dans la consommation des ménages français !

Exemples concrets

- Sous la pression des pays exportateurs vers la France, l'OMC a accordé en 1996 l'autorisation de l'usage de la dénomination « Saint-Jacques » aux Pectinidés transformés, principalement des pétoncles.
- Principal concurrent des normands sur le marché français (coquille et bulot et crustacés), le Royaume-Uni a développé des activités intensives de pêche et de commerce à l'export. Au point qu'ils puissent venir pêcher des coquilles Saint-Jacques dans les eaux normandes, les rapatrier et les transformer en Ecosse ; pour les commercialiser ensuite en France à des coûts inférieurs aux nôtres. Malgré le Brexit, ils profitent du dispositif déclaratif européen des zones de pêche peu transparent pour les consommateurs français (Atlantique Nord-Est – Manche et Mer Celtique).
- Face à la concurrence à bas coûts et à la volatilité des prix, l'OPN maintient pour ses adhérents un système assurantiel des prix, contribuant à soutenir la rentabilité économique de leurs entreprises. Ce système garantit une rémunération aux pêcheurs et limite l'accentuation des captures pour compenser une baisse des prix.



Normandie Fraicheur Mer, au service de la promotion des produits

Depuis 1998, le groupement Normandie Fraicheur Mer (NFM) assure l'objectif de démarquer les produits de la pêche locale sur les marchés et d'optimiser leur valeur marchande.

Constitué en association de loi 1901, NFM fédère aujourd'hui l'ensemble des structures professionnelles de la pêche normande. Elles y siègent aux côtés de 400 acteurs de la filière (pêcheurs, criés, mareyeurs et transformateurs) et définissent ensemble un programme d'actions pour valoriser les métiers et les produits de la pêche régionale.

Au travers de NFM, les pêcheurs et la filière s'attachent à répondre et à anticiper les attentes du marché, de la société et des consommateurs, dans les domaines de la qualité, la durabilité, la mise en marché et la traçabilité des produits...

Valorisation des produits par les labels officiels

Reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG), par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), NFM porte des projets de reconnaissance de Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et met en œuvre le suivi des cahiers des charges validés.

La Normandie, région maritime française la plus engagée, sur les

- Signes de qualité et d'origine
- Démarches d'écocertification



Exemples concrets

- **Label Rouge coquille et noix de Saint-Jacques** : Depuis 2002, le Label Rouge est le porte étendard de la qualité supérieure de la véritable Coquille Saint-Jacques de Normandie *Pecten maximus*.
- **IGP Bulot de la Baie de Granville** : Depuis 2019, l'IGP reconnaît le savoir-faire historique de cette zone de pêche, à l'origine du développement de la pêche et de la consommation française de ce gastéropode si particulier, devenu un incontournable des plateaux de fruits de mer.
- **IGP Hareng de Fécamp** : En cours d'instruction par l'INAO, cette IGP est attendue pour conforter l'histoire et les savoir-faire de 9 siècles de pêche et de transformation du poisson roi en Normandie. Il permettra de consolider l'activité des deux dernières entreprises de fumaison du territoire.
- **IGP Coquille Saint-Jacques de Normandie** : En projet, cette IGP consacrera l'importance de la production, la notoriété du produit et le savoir-faire des normands. Leaders français et européens, l'IGP confortera notre positionnement auprès des consommateurs sur un marché très concurrentiel, notamment avec nos voisins britanniques.

La qualité comme cap, la mer comme avenir !

Depuis plus de 37 ans, la mer est mon quotidien, mon horizon, mon combat. Être pêcheur, ce n'est pas simplement poser ses filets. C'est respecter le vivant, soigner le produit, veiller sur ses hommes.

Avec mes collègues, nous avons profondément changé nos pratiques. Aujourd'hui, les poissons sont soigneusement rangés en caisses de bord de 15 kg dès la capture. Finis les amas en vrac dans la cale. Nos marées sont plus courtes, plus responsables : 4 jours désormais, contre 8 à 10 auparavant. Ces choix ne sont pas anodins. Ils témoignent d'un virage collectif vers plus de qualité, plus de respect, plus de sens.

Cette transition, nous l'avons choisie. Parce que notre avenir en dépend. Parce que nous refusons d'être amalgamés aux grandes unités industrielles. Nous sommes des pêcheurs artisans. Nous vivons là où nous pêchons. Nous connaissons la mer comme on connaît un être aimé : dans sa générosité, comme dans ses colères.

Dans une Manche convoitée, où les navires étrangers affluent pour profiter de nos ressources, nous faisons le choix de la mesure et de la durabilité. Le poisson est là, les espèces évoluent, la nature s'adapte. Elle a besoin qu'on l'accompagne, pas qu'on l'épuise.

Nous tenons bon, car notre fierté est intacte. Celle d'un métier qui a du sens. Celle de valoriser chaque poisson que nous ramenons à terre. Tant que la passion nous anime, que le respect guide nos gestes, la pêche artisanale normande aura un avenir. Et cet avenir, il sera de qualité !

Jérôme VICQUELIN, Président de Normandie Fraicheur Mer



Port folio

www.trouvetonflot.fr



Écolabellisation de pêcheries

Souvent assistées par NFM, les structures professionnelles de la pêche régionale sont engagées dans des projets de certification Pêche Durable de pêcheries, auprès du programme de certification privé, le plus ancien et le plus reconnu à l'échelle internationale : MSC.

Rigoureux, complexe et transparent, le processus de certification MSC conduit à vérifier que l'état du stock est satisfaisant, que l'impact de l'engin de pêche est limité et encadré et que le dispositif de gestion est efficace et réactif, pour permettre de garantir les équilibres. Ce certificat fait l'objet d'un plan d'action, d'un suivi annuel et d'une réévaluation tous les 5 ans.

Exemples concrets

- **Homard du Cotentin :** Le CRPME de Normandie a utilisé cette pêcherie comme modèle, pour tester le processus de certification dans le cas le plus simple d'une pêche au casier déjà très encadrée. Certifiée avec les jersiais depuis 2011, c'est la seule pêcherie de homard européen à l'être !
- **Hareng de Manche-Est et Mer du Nord :** Certifiée depuis 2015 via l'écolabel MSC, le FROM Nord a également obtenu en 2024 l'écolabel officiel français Pêche Durable. Ces deux écolabels apportent la preuve qu'il est possible de concilier pêche au chalut pélagique, activités de pêche artisanale et industrielle, et durabilité d'une ressource.
- **Bulot de la Baie de Granville :** Cette pêcherie a été certifiée en 2017, après une longue phase d'amélioration des suivis scientifiques et de sa gestion. Le CRPME de Normandie a dû suspendre son certificat fin 2024, en lien avec l'incidence négative du réchauffement climatique sur la reproduction du gastéropode. Arrivés à la limite de viabilité des navires, les pêcheurs n'ont plus les capacités de réduire leur effort de pêche. Ils ont été contraints à renoncer à cette certification et pour un bon nombre, à renoncer à l'activité....
- **Coquille Saint-Jacques de la Baie de Seine :** 1er gisement de pêche français et européen, la gestion de la Baie de Seine a montré des résultats particulièrement bons avec une multiplication des stocks par 6 à 10, depuis la mise en place des jachères en 2016, atteignant près de 100 000T aujourd'hui. Là où plus de 90% étaient pêchés chaque année il y a 20 ans, les pêcheurs laissent dorénavant les deux tiers sur le fond, « prélevant les intérêts plutôt que le capital ». L'obtention de l'écolabel MSC devrait permettre de sécuriser les acheteurs actuels et d'en trouver de nouveaux, notamment à l'export, où il est largement reconnu.
- **Raie bouclée de Manche-Est :** La certification de cette pêcherie est envisagée pour 2026 et fera suite à la conduite d'un plan d'action pluriannuel de 5 ans, structuré dans le cadre d'un projet d'amélioration de pêcherie ou FIP (Fishery Improvement Projet). Porté par le FROM Nord, l'OPN et WWF France et animé par NFM, les travaux conduits avec de multiples partenaires et ONGs ont d'ores et déjà permis de multiples avancées qui portent sur : l'amélioration des connaissances sur l'espèce, le stock et les activités de la pêcherie, la minimisation des effets de la pêche sur l'environnement, le renforcement du mécanisme de gestion de la pêche et la bonne identification et traçabilité à la vente.



09 Appel au soutien

La pêche normande : un modèle en amélioration continue

Les pêcheurs normands sont conscients des enjeux géopolitiques, économiques, environnementaux et sociétaux liés à leurs activités et l'espace Manche dans lequel ils évoluent.

Véritables sentinelles de la mer, ils constatent au quotidien les évolutions des activités maritimes et les conséquences sur leur environnement.

Conscients de la nécessité de préserver celui-ci et les ressources naturelles qu'ils exploitent, ils prennent leurs responsabilités à part entière.

Ils sont en perpétuelle remise en cause de leurs activités, bien souvent pour s'adapter aux changements qu'ils subissent et en assumer les conséquences...

Appel à soutenir une pêche locale, responsable et engagée.

Régulièrement stigmatisés, voire instrumentalisés, les pêcheurs normands s'illustrent pourtant dans leurs actions en faveur de :

- la préservation de l'environnement,
- la durabilité des ressources,
- la valorisation des produits qu'ils capturent et commercialisent.

Résultats probants

- En une cinquantaine d'années d'efforts de gestion, les pêcheurs normands ont pu démontrer leur capacité à gérer et pérenniser les ressources, d'espèces le plus souvent à cycles de vie courts.
- Le nombre d'espèces au Rendement Maximum Durable (RMD) en Manche est en augmentation : 56% de stocks en bon état !
- 1^{ère} espèce régionale, la coquille Saint-Jacques a vu en 20 ans son stock multiplier par 10 en Baie de Seine, par 5 dans la zone Proche extérieur Baie de Seine et à progresser partout ailleurs (Baie de Granville, Bande Côtière Seine-Maritime, Large).
- Par rapport à d'autres régions maritimes, la stabilité des débarques et une baisse atténuée du nombre de navires, montrent une meilleure résilience de la pêche normande.



La mer se meurt, la Manche se vide, les pêcheurs disparaissent et nous détournons les yeux. Jusqu'à quand ?

Les pêcheurs, figures essentielles de notre littoral, subissent de plein fouet des bouleversements majeurs qu'ils ne maîtrisent pas. Ils sont frappés de toutes parts : industrialisation accélérée des côtes, expansion des énergies marines renouvelables, pression croissante des ONG, dégradation continue de la qualité de l'eau, et surtout, par les effets déjà visibles du réchauffement climatique.

Et dans ce chaos, on les montre du doigt.

Trop souvent désignés comme responsables de tous les maux de la mer, les pêcheurs deviennent les boucs émissaires idéaux, alors même qu'ils s'adaptent, dans l'indifférence générale, depuis toujours à tous ces bouleversements. Mais jusqu'à quand ?

La Manche est devenue le symbole criant de ce paradoxe. On y assèche l'estuaire de la Seine à coups de projets industriels ; on y multiplie les zones d'exclusion pour installer des parcs éoliens ; on tolère des diktats géopolitiques au nord de la Médiane et dans les îles Anglo-Normandes.

Cette mer, jadis nourricière et vivante, devient un espace convoité, fragmenté, surveillé, où les pêcheurs artisans sont peu à peu marginalisés.

Pourtant, ils sont essentiels.

Préserver la pêche artisanale, c'est maintenir des emplois locaux, des communautés soudées, un savoir-faire vivant. C'est garantir la souveraineté alimentaire, préserver nos paysages maritimes, soutenir une gastronomie d'exception. C'est, enfin, garder un lien humain et direct avec la mer.

Aujourd'hui, le modèle artisanal vertueux de nos flottilles est menacé.*

Nous regardons les super-pélagiques siphonner les ressources, impunément. Nous assistons à la curée organisée par les senneurs hollandais. Nous acceptons que des industriels écossais exploitent sans contrainte nos gisements de coquilles Saint-Jacques, pendant que nos artisans, eux, respectent les règles et protègent les stocks.

Ce n'est plus acceptable.

Il est urgent d'agir : relocaliser nos activités de pêche, réserver les ressources aux flottes riveraines, interdire l'accès de la Manche aux navires de plus de 25 mètres, expulser ceux qui ne créent aucune richesse pour nos territoires. Il ne s'agit pas de fermer la mer, mais de la défendre. De la partager équitablement. De la gérer durablement.

Reconnaître et accompagner les pêcheurs, c'est faire un choix clair : celui d'un avenir maritime responsable et humain. Car des ports sans bateaux de pêche, ce sont des ports sans vie. Comme une mer sans oiseaux. Une côte sans horizon. La mer a besoin de ses pêcheurs. Comme nous tous.

Dimitri ROGOFF, Président du CRPMEM Normandie



** Le modèle artisanal que je défends : deux bateaux de moins de 25 m, un patron-armateur embarqué, une pêche fraîche débarquée dans le port d'attache !*



10 Abréviations, acronymes et liens utiles

AMP : Aire Marine Protégée	https://www.milieu marin france.fr/aires-marines-protegees
BESTCLIM : Buccin, Espèce Sentinelle pour le CLIMat	https://www.smel.fr/bestclim-bilan/
CCLIMB'UP : Projet d'étude sur le Changement Climatique et le Bulot	https://www.smel.fr/cclimbup/
CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer	https://peche.ifremer.fr/CIEM
CGFS : Campagne scientifique Channel Ground Fish Survey	https://sih.ifremer.fr/Campagne-demersale/CGFS
COMOR : Coquille Manche Orientale	https://campagnes.flotteoceanographique.fr/series/24/fr/
CDPMEM 14 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins	
CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins	https://www.comite-peches.fr/
CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins	https://www.comite-peches-normandie.fr/
C3PO : Changements Productivité Petits Pélagiques en Manche et sud Mer du Nord	https://www.ffp.fr/c3po
DEVISMES : Type de chalut sélectif à crevettes	https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/7101/6283.pdf
DIRM-MEMN : Direction Inter-Régionale Mer Manche-Est Mer du Nord	https://www.dirm.memn.gouv.fr/
FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture	https://www.gouv.fr/fr/feampa
FFP : France Filière Pêche	https://www.francefilierepeche.fr/
FIP : Fishery Improvement Project – Ex. raie bouclée :	https://www.nfm.fr/fip-raie-bouclée-en-manche-est.html
FIRENOR : Projet de recyclage des engins de pêche usagés	https://www.smel.fr/firenor/
FROM Nord : Fonds Régional d'Organisation du Marché Nord	http://www.fromnord.fr/
GECC : Groupement Etudes des Cétacés du Cotentin	https://www.gecc-normandie.org/
GONm : Groupe Ornithologique Normand	https://www.gonm.org/
IBTS : Campagne scientifique International Bottom Trawl Survey	https://sih.ifremer.fr/Campagne-demersale/IBTS
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	https://www.ifremer.fr
IGP : Indication Géographique Protégée	https://www.inao.gouv.fr/igp
IMP : Institut Marine de Prévention	https://www.institutmaritimedeprevention.fr
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité	https://www.inao.gouv.fr/
INTERREG : projets de coopération entre Etats membres de l'Union européenne	https://interreg.eu/
IPREM : Impact des Engins de Pêche et Résilience de l'Environnement Marin	https://archimer.fr/
JUMPER : Type de chalut hydrodynamiques allégés	https://www.ffp.fr/le-panneau-jumper/
MECANOR : Projet d'amélioration des métiers du casier	https://www.ffp.fr/mecanor-casier-normandie-nord/
MSC : Marine Stewardship Council	https://www.msc.org/fr
NATURA 2000 : Réseau européen de préservation de la biodiversité	https://www.natura2000.fr
NFM : Normandie Fraicheur Mer	https://www.nfm.fr
OBSMER : Observation des Captures en Mer	https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer
OFB : Office Français de la Biodiversité	https://www.ofb.gouv.fr/
OPN : Organisation des Pêcheurs Normands	https://www.pecheurs-normands.fr/
POLUX : Projet de sélectivité des casiers avec la lumière	https://www.linkedin.com/posts/op-from-nord_polux
RMD : Rendement Maximal Durable	https://peche.ifremer.fr/Rendement-maximal
SELEDRA : Projet sélectivité des dragues à coquille Saint-Jacques	https://www.comite-peches.fr/seledrag/
SELUX : Projet de sélectivité des chaluts avec la lumière	http://www.fromnord.fr/projets-aboutis
SMEL : Synergie Mer et Littoral	https://www.smel.fr/
SPIDER : Suivi des Populations d'araignées de mer dans le golfe normano-breton	https://www.smel.fr/spider/
SPOCC : Etude sur la dorade grise : SPONDILIOSOMA CANTHARUS CONNAISSANCE	
SUMARIS : Projet Sustainable Management of Rays & Skates	https://sumaris-project.com/
TAC : Total Admissible de Captures	https://peche.ifremer.fr/TAC-et-quotas
TEFIBIO : Test Engins de Pêche et Filière Biodégradable	https://www.ffp.fr/tefibio/
UE : Union Européenne	https://european-union.europa.eu/index_fr
ULAM : Unité Littorale des Affaires Maritimes	https://peche.ifremer.fr/Affaires-Maritimes
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature	https://iucn.org/fr
VALNET : Projet de Valorisation des filets de pêche usagés	https://www.smel.fr/valnet/



11 Contacts

01- CRPMEM de Normandie

Maxime DUCHATELLE, Directeur

maxime.duchatelle@comite-peches-normandie.fr

02- OPN – Organisation des Pêcheurs Normands

Manuel EVRARD, Directeur

m.evrard@pecheurnormands.fr

03- FROM Nord

Delphine RONCIN, Directrice

op@fromnord.fr

04- NFM – Normandie Fraicheur Mer

Arnauld MANNER, Directeur

manner@nfm.fr

Crédits photos : CRPMEM, NFM, Arnauld MANNER

Une réalisation



Tél. : 02.31.51.21.53

www.nfm.fr

Avec l'appui de :

